



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

TWITTER : @FODGFIP85



COMPTE-RENDU CAPL

Cadres B et A du 12/11/2015 « Liste d'aptitude »

Les représentants FO présents pour ces 2 CAPL :

*CAP cadres B : Emmanuel JOUVIE, Sébastien LIEVRE (élus)
et Williams PILLET (expert)*

*CAPL cadres A : Stella CREPEAU, Williams PILLET (élus)
et Sébastien LIEVRE (expert)*

2 CAPL vraiment différentes dans l'approche...

mais au final, elles se résument ainsi :

« Circulez, il n'y a rien à voir... !!! »

* **Notre déclaration liminaire commune aux 2 CAPL :** en ligne sur notre site internet...

* **CAPL des cadres B : « liste d'aptitude de C en B » :**

Quelques chiffres :

36 postulants.

Potentialité de retenus pour cette année fixée à 7 pour la Vendée.

A l'issu des débats : 8 dossiers classés « excellents » et 4 dossiers classés « très bons », et donc 24 dossiers restant dans le vivier des « à revoir ».

Cette CAPL nous a semblé verrouillée dans son mode de fonctionnement. Le Président de cette CAPL Mr Josserand ayant déjà sa liste des 8 « excellents » en tête ainsi que leur classement (1 nom de + que sur la liste diffusée sur Ulysse 85) mais aussi une liste de 4 « très bons » dès le commencement de cette CAPL.

Nous nous sommes juste longuement interrogés sur les dossiers déjà classés l'an dernier dans la catégorie intermédiaire « très bons » afin de comprendre pourquoi certains d'entre eux n'avaient pas naturellement progressé vers la liste des « excellents » alors même que pour un candidat, tout laissait à penser, à la lecture de son dossier (notations maximums successives, tableau synoptique tout à excellent, avis du notateur favorable à une promotion), que sa promotion était acquise cette année.

D'autant plus que pour les dossiers des collègues ayant 58 ans et + (qui doivent selon les instructions de la Direction Générale être regardés avec une plus grande attention), le Président de la CAPL s'est permis de déclarer avoir des doutes sur leur capacité à encadrer. Or pour les collègues en fin de carrière, il ne s'agit pas de dérouler une carrière dans le nouveau grade mais plutôt d'une reconnaissance du travail accompli durant leur carrière, au même titre que les promotions au grade supérieur « à titre personnel » de fin de carrière des cadres A ! Ce qui serait donc valable pour les cadres ne l'est donc pas pour les autres.

Nous rappelons au passage que FO DGFIP revendique cette promotion au grade supérieur en fin de carrière pour tous les personnels de la DGFIP quel que soit leur grade !

Les débats sur ce dossier furent donc houleux car les explications données ne nous convenaient pas. La subjectivité et le fait du prince (ou d'un prince) transparaissent au travers des réponses de la Direction. Nous avons donc compris au fil des discussions que le Comité de Direction (composé du DDFiP et des Directeurs de Pôle), après avoir consulté les chefs de services, se réservait le droit d'écarter un dossier pour des motifs qui visiblement ne figurent pas dans les dossiers !

On peut donc légitimement penser qu'un Directeur (dont nous taillons le nom ici...) a mis son veto sur ce dossier !

Vote des OS : FO (Abstention) , Solidaires + CFDT (Contre)

*** CAPL des cadres A : « liste d'aptitude de B en A » :**



Quelques chiffres :

39 postulants.

Potentialité de retenus pour cette année fixée à 2 pour la Vendée.

A l'issu des débats : 4 dossiers classés « excellents » et 2 dossiers classés « très bons », et donc 33 dossiers restant dans le vivier des « à revoir ».

Cette CAPL présidée par Mr Mignon nous a semblé dans l'affichage, plus ouverte dans la discussion que la précédente. Néanmoins, le Président est arrivé lui aussi avec 2 listes provisoires (« excellent » et « très bon ») : les 2 noms déjà diffusés sur Ulysse 85 pour la première et 5 noms pour la seconde.

Finalement, celui-ci a décidé, afin de donner de la visibilité aux prétendants, de rajouter 2 dossiers supplémentaires dans la liste des « excellents » et de classer 2 des 3 dossiers restants dans la liste des « très bons ».

A titre d'exemple, nous avons évoqué un dossier non évoqué par le Directeur mais qui semblait remplir tous ces critères de sélection (notations maximums successives, tableau synoptique tout à excellent, etc...) afin d'entendre les arguments de la Direction. Malheureusement, comme dans la précédente CAPL, nous n'avons pu que constater que la mauvaise foi et la malhonnêteté étaient la aussi prégnantes.

Mr Mignon, Président de cette CAP locale, a émis des regrets en fin de CAPL car celui-ci aurait souhaité une plus grande participation des élus afin de vérifier si nous étions d'accord avec ses choix... Mais la cogestion n'est pas notre mode de fonctionnement et notre seule marge de discussion revenait finalement à valider ces choix initiaux... L'exemple du dossier évoqué par les élus FO nous l'a rapidement confirmé !

Vote des OS : FO (Abstention) , Solidaires (Contre)

*** REMARQUES GENERALES CONCERNANT CES CAP locales de « liste d'aptitude » :**

Nous avons fait remarquer aux 2 présidents successifs de ces CAPL qu'il serait plus équitable que ce soit le même directeur qui préside ces 2 CAPL afin que leurs modes de fonctionnement soient identiques. De plus, il nous semble irrespectueux vis-à-vis des cadres B et C que le DDFiP ne préside que la CAPL des cadres A. Pour FO DGFIP 85, les personnels des 3 grades méritent la même considération de sa part ! Mr Mignon et Mr Josserand nous ont répondu qu'ils comprenaient notre point de vue et veilleraient à en tenir compte pour les prochaines CAPL.

A FO DGFIP, nous avons toujours été favorable à la promotion par liste d'aptitude (raison pour laquelle nous ne votons pas contre) mais ce que nous dénonçons, ce sont les dérives du système lorsque la subjectivité ou le fait du prince prennent parfois le dessus pour écarter ou promouvoir un dossier !

Ce que nous réclamons avec insistance tous les ans dans ces CAPL, c'est que la Direction locale et les chefs de service soient honnêtes avec les agents postulants, qu'ils soient retenus ou non.

Les agents qui passent leur temps « la tête dans le guidon » dans les services méritent un peu plus de considération.

Il est inacceptable (ou maladroit, si l'on veut bien admettre que par moment certains directeurs ou chefs de service puissent déraiper à l'insu de leur plein gré...) de laisser croire à un agent qu'il va accéder à cette promotion alors même que c'est faux.

Nous évoquons souvent lors des CHSCT les risques psychosociaux auxquels sont confrontés les personnels de la DGFIP et bien ce risque là, dans ces situations précises, pourrait être facilement évité !

La Direction et le service RH se sont engagés à recevoir tous les collègues non retenus pour leur donner des explications concernant leur non sélection. Nous vous conseillons vivement de solliciter ces entretiens pour obtenir des réponses précises concernant votre positionnement sur ces listes d'aptitude.

Ne négligez pas de vous faire accompagner par un représentant du personnel de votre choix car nous avons une connaissance et une vision globale des dossiers du fait de notre expérience dans les CAPL, ce qui est souvent très utile pour lire entre les lignes et comprendre les réponses parfois ambiguës ou imprécises que pourraient vous faire la Direction et/ou le RH lors de ces entretiens...

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOTRE SITE INTERNET :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

TWITTER : [@FODGFIP85](https://twitter.com/FODGFIP85)